



SOUS TRAITANCE RATP

AGISSONS POUR LA REGULARISATION
DES TRAVAILLEURS « SANS PAPIERS »

25 travailleurs parmi 6.000 autres grévistes sont en action à la RATP. Ce sont des travailleurs qui font « un métro plus beau », tel que le proclame le slogan de la RATP !

Une grève majeure dans le monde du travail, une grève concertée de plusieurs secteurs d'activités (*intérim, bâtiment, nettoyage, aide à la personne, sécurité, confection ...*) et initiée par un front syndical et associatif.

Le 1^{er} octobre 2009, les secrétaires généraux et présidents de ces structures interpellaient le Premier Ministre sur la situation faite aux travailleurs dits « *sans papiers* ».

A la RATP, le 13 octobre 2009, 25 travailleurs des sociétés Asten, Challancin, Onet... se mettaient en grève et occupaient le parking de la direction des Ateliers de Championnet.

La RATP a, depuis des années, externalisé un certain nombre d'activités (*nettoyage, bâtiment, entretien, rénovation ...*). La direction, en prenant les sous-traitants les moins chers, diminue ses coûts de manière très conséquente. C'est comme cela que se fait aussi une part des opérations de productivité demandées à l'entreprise par son PDG et les pouvoirs de tutelle.

Ces travailleurs vivent donc les mêmes contraintes imposées par les mêmes logiques financières que nous, agents de la RATP !

Depuis peu, la direction de la RATP a édité une Instruction Générale sur le travail dissimulé. Au travers ce texte, l'entreprise se définit comme « *entreprise humaine* », considérant que sa politique, dans le domaine de la passation des marchés, est irréprochable, elle néglige, selon nous, sa responsabilité d'entreprise « *donneuse d'ordre* » alors que les conditions dans lesquelles sont réalisées les diverses missions sous traitées ont un impact direct sur l'image de la RATP, sur les conditions de travail au sein de son périmètre.

La loi définit de manière précise la responsabilité des entreprises donneuses d'ordre, notamment dans les passations de marchés et sur les conditions d'utilisation de la sous traitance. A ce titre, la RATP ne peut négliger sa propre responsabilité.

Si cette Instruction Générale précise les choses, elle ne règle rien ! La direction doit prendre ses responsabilités par des actions contraignantes auprès des directions d'entreprises qu'elle emploie.

Ces travailleurs cotisent à la Sécurité Sociale, cotisent aux régimes de retraite, cotisent aux fonds de formation ... Ce sont des salariés à part entière qui doivent avoir les mêmes droits et voir régulariser leur situation administrative.

Ces travailleurs sont là, ils travaillent, sont formés, sont professionnels, donnent satisfaction à leurs employeurs, ils doivent être embauchés en vue de leur régularisation.

Ces hommes et ces femmes ne veulent qu'une chose : pouvoir vivre sans angoisse et travailler légalement, pour cela, il faut que le gouvernement accède à leur régularisation, il faut que leurs employeurs soient mis en responsabilité.

Les régulariser n'est que justice sociale !

Justice pour tous ! Ne soyons pas dupes : leurs conditions de surexploitation sont indignes de notre temps, de notre grande entreprise publique ! Leur combat c'est surtout le nôtre, celui de chacun d'entre vous à permettre aux hommes et aux femmes de vivre dignement de leur travail, d'autant que cette situation, entretenue par des patrons sans scrupules qui trouvent là une main-d'œuvre bon marché permettant de faire baisser les « *coûts* » lors des appels d'offres.

Ce sont ces mêmes entreprises auxquelles les services de la RATP, chaque agent est comparé, sous prétexte de « *benchmark* » on sous traite et filialise bon nombre d'activités à la RATP ... à quel prix ?

La mobilisation de la CGT/RATP a permis à ce que la direction de l'entreprise accepte d'étudier la situation des salariés de la société ASTEN, sous traitant de la RATP. Lors de cette rencontre, la direction de la RATP a été à l'écoute et s'est dite disponible à regarder au plus près chacun des cas que nous lui avons porté. Malgré des difficultés à intervenir dans la gestion d'une entreprise sous contrat, la RATP doit se donner les moyens à ce que des clauses sociales et de bonne conduite soient respectées.

La direction de la RATP se dit prête à intervenir auprès de ses sous traitants pour aller vers une reconnaissance du statut de salarié des grévistes qui participent depuis des années à la bonne marche de l'entreprise publique (*Asten, Onet, Challencin...*).

Cette première avancée doit maintenant se concrétiser par la régularisation de tous les travailleurs sans papiers actuellement grévistes.

Leur combat est nôtre combat, pour une société plus juste !